

Les droits de préemption « commerciaux » et du locataire d'habitation



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Se repérer dans la jungle des droits de préemption
- Permettre au praticien de délimiter leurs champs d'application respectifs
- Savoir articuler et hiérarchiser les différents droits de préemption en présence dans le cadre d'une mutation
- Anticiper les difficultés et litiges relatifs à la purge de ces droits
- Formation intégrant l'actualité législative :
 - loi ALUR du 24 mars 2014
 - loi ESS du 31 juillet 2014
 - loi PINEL du 18 juin 2014
 - loi MACRON du 6 août 2015
- Contenu pédagogique :
 - les droits de préemption commerciaux (commune, information des salariés, locataire) et du locataire d'habitation



MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Supports visuels
- Exemples concrets et illustrations jurisprudentielles
- Dossier documentaire : textes à jour, jurisprudence récente, articles de doctrine



FORMATEUR

Éric MORGANTINI
Juriste consultant du CRIDON LYON



DURÉE

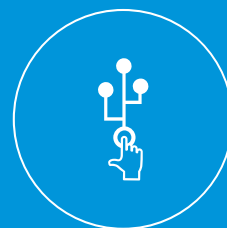
7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



RÉF. CSN

000024



PUBLICS

Notaires - Clercs

PRÉ-REQUIS

Intermédiaire
à expert



PLUS-VALUE

Permet d'avoir
une vision globale
des droits de
préemption existants



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

LES DROITS DE PRÉEMPTION « COMMERCIAUX »
ET DU LOCATAIRE D'HABITATION

- Droit des obligations, contrats et biens
- Droit commercial

- 1h · Le droit de préemption des communes en matière commerciale
- 1h · Le droit à l'information des salariés en cas de vente de fonds de commerce ou de cession de participation majoritaire
- 1h · Le droit de préemption du locataire commercial
- 1h · Le congé pour vendre
- 1h · Le droit de préemption consécutif à la première vente après division ou subdivision
- 1h · La vente d'un immeuble de plus de cinq logements
- 1h · Les ventes à la découpe